

Au-delà de 5m², l'installation d'un abri de jardin (abri bois, cabane...) doit être précédée d'une déclaration en mairie. En dessous de 5m², la déclaration est obligatoire en site patrimonial remarquable et aux abords d'un monument historique. **Cette déclaration ainsi que les documents qui l'accompagnent doivent être déposés en 2 exemplaires en mairie ou par voie dématérialisée**

J'INSTALLE UN ABRI DE JARDIN

Je dépose une déclaration préalable* en mairie et j'attends la réponse avant de commencer mes travaux (délai 1 mois, 2 mois si le terrain est situé dans le périmètre de protection d'un monument historique ou dans un site patrimonial remarquable).

JE SUIS LES ETAPES SUIVANTES :

1. Je me renseigne sur la réglementation qui s'applique à mon terrain (quels matériaux ? quelle hauteur ? quel aspect ?)

Je m'informe sur la zone où est située ma parcelle dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (exemple zone UB) et je prends connaissance du règlement qui lui correspond (article 1 ; 2 ; 7 ; 9 ; 10 ; 11-3).



Pour les lotissements de 0 à 10 ans, un règlement particulier peut s'appliquer (se renseigner auprès de la mairie).

Où ?

- en mairie - auprès du service urbanisme
- sur le site internet www.leffarmor.fr (rubrique vivre ici/habitat-urbanisme/urbanisme/service application du droit des sols)

2. Je remplis un formulaire de déclaration préalable

Je dois utiliser un formulaire administratif réglementé, édité par le CERFA (référence 13703*).

Comment se procurer le formulaire ?

- en mairie - auprès du service urbanisme
- ou via le lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2028>

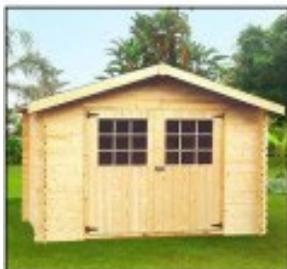
- **LES PLANS DE FACADES ET DES TOITURES (cotés et à l'échelle)**



- **LA DESCRIPTION DU PROJET**

Je décris l'aspect de l'abri de jardin sur le formulaire ou sur les plans, en indiquant :

- les matériaux (pour la façade et la toiture), les dimensions (hauteur, largeur, longueur)
- Je joins une image du catalogue, une photo, une notice...
- Je peux prendre une photo des lieux et signaler dessus l'emplacement de mon abri de jardin.



Exemple :

Abri de jardin en bois clair, vernis incolore.

Dimensions : face 375 (porte 2 battants)

côté 250 hauteur 238

Pose du bardage à l'horizontal / Gestion des eaux pluie à la parcelle, avec une gouttière.